

Madame la Présidente.

Nous vous souhaitons la bienvenue. Pour ce premier CHSCT de rentrée, les chantiers concernant la santé, la sécurité, les conditions de travail et la prévention ne manquent pas.

Sur le plan sanitaire, la situation concernant les masques est très hétérogène entre le 1^{er} et le 2nd degré et entre les établissements. Le SNES finistère a écrit deux fois à vos services pour relater de la non distribution de masques dans beaucoup de collèges et de lycées à cette rentrée. Nous n'avons jamais eu de réponses...

Nous rappelons aux collègues qu'ils doivent demander à leur chef d'établissement une pochette de 4 à 6 masques conformément à la règle en vigueur. La distribution de juin dernier n'aurait pas dû être une raison pour ne pas en distribuer à cette rentrée. La situation est grave : des établissements n'ont reçu leurs masques que 2 semaines après la rentrée tandis que certains collègues en ont 20 chacun

Nous voulons de la logique!

La liste des incohérences est longue :

- dans certaines écoles, il n'y a pas de brassage entre les groupes sur le temps scolaire, les enfants sont mélangés sur le temps périscolaire.
- dans le secondaire, certains établissements organisent la restauration par classe et par ordre alphabétique puis réunissent les élèves dans les activités sportives sur la pause méridienne.
- l'utilisation des vestiaires en EPS est dépendante de l'avis des propriétaires des locaux, ce qui amène une diversité de traitement, et pose des problèmes d'hygiène élémentaire.
- des collègues, dans l'attente de résultat du test PCR, sont placés en arrêt maladie et se voient appliquer un jour de carence, alors que le protocole prévoit une Autorisation Spéciale d'Absence dans cette situation.

Les élèves commencent à ne plus s'y retrouver. Les personnels de l'éducation non plus. Cette gestion locale voulue par le ministre n'a finalement pas de sens. L'autonomie des établissements montre ici son inefficacité. Quand il y a un enjeu de service public, le principe d'autonomie des établissements n'a pas de sens.

Des collègues qui souhaitent dénoncer leurs conditions de travail se sont perdus dans le labyrinthe numérique qui mène au registre dématérialisé, sans l'aide d'un fil d'ariane qui permettrait de s'y retrouver. Ces fiches représentent pour certains collègues le dernier appel au secours. Sur les 100 fiches SST étudiées l'an dernier, 40 % d'entre elles concernaient des problèmes liés aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Pourtant, une nouvelle fois, les moyens ne sont toujours pas donnés, même en présence d'une notification MDPH. C'est un scandale absolu pour les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

Nous rappelons aussi qu'il y a un an que notre collègue C. Renon a mis fin à ses jours et que rien n'a avancé. Nous réitérons notre demande d'enquête sur les conditions de travail des directeurs d'école. Nous dénonçons la réponse apportée à notre avis du 4 juin 2020 de « limiter autant que possible les différentes enquêtes menées auprès des directeurs d'école pour ne pas augmenter leur charge de travail ».

Nous concluons, Madame la Présidente, en déplorant la disparition programmée des CHSCT dans deux ans, alors que nous n'avons jamais autant eu besoin de cette instance. La preuve en est que le CHSCTM se réunira demain pour la neuvième fois depuis le début de la pandémie. Nous souhaitons que l'instance d'aujourd'hui et celles qui suivront sous votre présidence seront les plus constructives possibles avec les organisations syndicales.